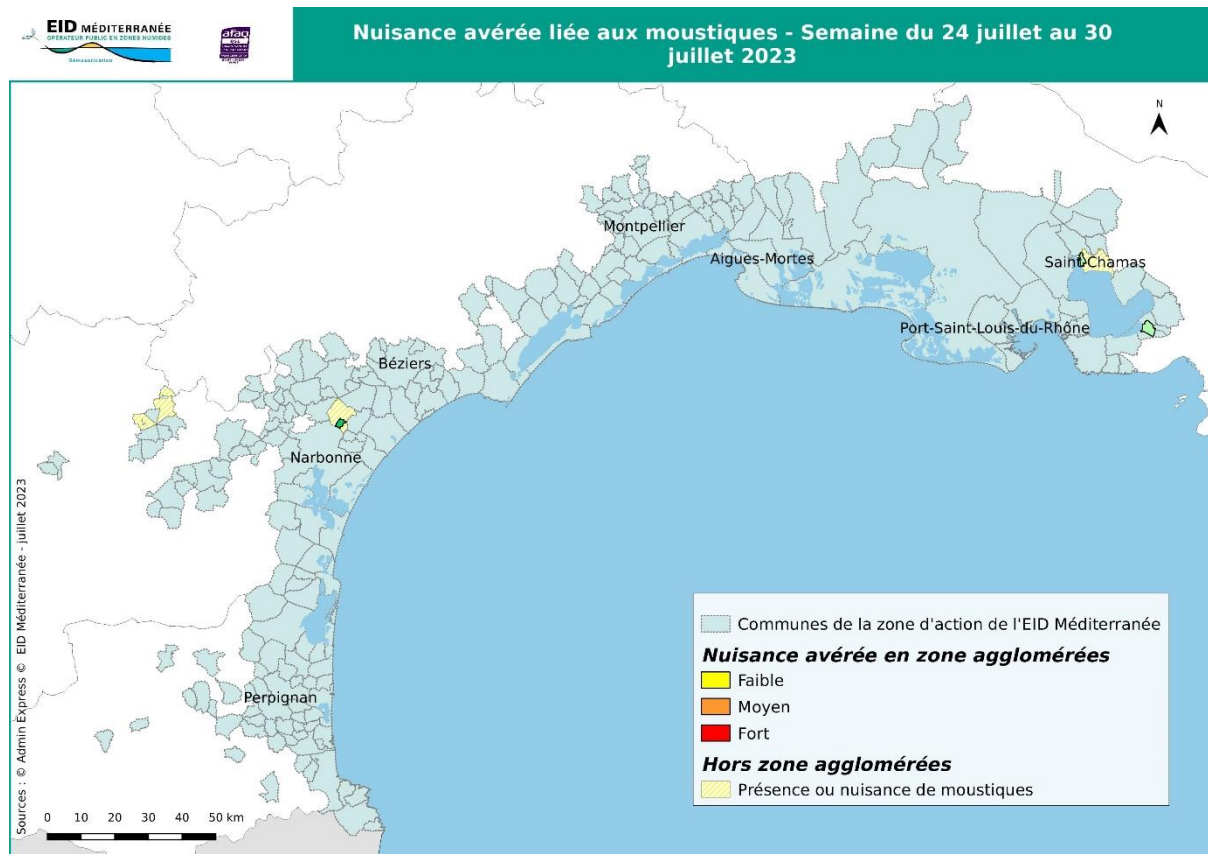


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 24 au 30 juillet 2023



Au cours de la semaine du 24 juillet 2023 :

Dans la continuité, le niveau des populations d'*Aedes caspius* reste faible autour des zones humides naturelles. Quelques submersions naturelles ont généré des éclosions d'œufs en zones humides mais ce sont surtout les secteurs irrigués qui requièrent le plus d'interventions notamment dans les départements les plus concernés.

Près de 500 hectares traités toutes zones humides confondues. 2023 reste toujours très basse sur un plan quantitatif avec plus de 11600 ha (18300 ha en moyenne 2018-2022).

On observe toujours en bordure de certains étangs des essaims denses de Chironomes, diptères qui s'apparentent en vol aux moustiques mais qui ne piquent pas. Par contre, leur abondance peut générer une certaine gêne.

En ville, plus de 43800 gîtes à *Culex pipiens* ont été traités sur le domaine public, dans la moyenne haute des 5 dernières années.

A compter du 31 juillet 2023 :

Quelques nouveaux risques de nuisance liée aux moustiques ruraux à prévoir dès la tombée du vent de façon très localisée autours des zones intensément irriguées.

La vigilance de chacun à son niveau est de rigueur vis-à-vis du moustique tigre, suite aux orages de fin de semaine dernière.

Situation par département :

Bouches-du-Rhône : Contrôle en zones irriguées situées à l'embouchure du Grand Rhône. Il en ressort un traitement aérien (40 ha) sur le domaine de Roustan et des traitements terrestres (5ha) sur l'étang de l'oiseau. On observe une légère nuisance résiduelle en zones humides au domaine de Roustan Néanmoins le risque de nuisance est faible pour les tous prochains jours en zones urbaines de Salin de Giraud et à Port Saint Louis du Rhône. Une nuisance se fait ressentir à l'aube et au crépuscule dans les quartiers de Pont de Crau (Arles) imputable au résidu d'*Aedes caspius* issu des prairies de fauche mais également aux irrigations de marais situés en dehors de la zone d'action de l'EID et qui jouxtent le canal de la vallée des beaux.

Sur Marignane, se conjuguent en zones habitées, plusieurs origines de nuisance, le moustique-tigre ainsi que des moustiques des marais résiduels. On notera également au bord du Bolmon au niveau des zones habitées une très forte présence de Chironomes.

Sur Saint Chamas, nuisance résiduelle par *Aedes caspius* à la tombée de la nuit, particulièrement en limite de la poudrerie et du port.

Aux moustiques des marais très localisés à quelques territoires, on observe de manière générale la nuisance urbaine liée aux moustiques tigres.

Gard : Situation inchangée. La mise en eau des marais de chasse, et notamment les étangs Charnier-Crey-Scamandre, élargit quelque peu la zone où des nuisances résiduelles seront ressenties et qui jusqu'à présent se limitait aux espaces faisant l'objet d'irrigations agricoles et de leurs abords. Les toutes premières émergences d'*Aedes caspius* sont en cours mais une période de vent soutenu en diffèrera la perception.

Hérault : Peu de nuisances concernant l'*Aedes Caspius*, des ressentis pourront se dégager de la zone d'irrigation toujours en fonctionnement, du bord de l'étang de Vendres. La pluie dans la nuit du Jeudi dernier, 10 mm maximum, risque de créer une recrudescence d'*Aedes albopictus*, en agglomération. Présence en essaims denses de Chironomes à Palavas-les-Flots et Villeneuve-les-Maguelone, dont l'abondance crée une fort gêne.

Aude : De nouveaux risques de nuisance sont possibles ces jours-ci à la tombée du vent à proximité immédiate des parcelles irriguées, comme sur la plaine de Coursan ou une parcelle arborée et très végétalisée a été submergée nécessitant des interventions mais non exhaustives, ce qui a entraîné des émergences de moustiques adultes et un risque de nuisance par *Aedes spp*, à Coursan (rue des Mailheuls, lotissement L'Aubiague). Sur l'étang de Marseillette, plusieurs vignes inondées n'ont pu être complètement traitées de par l'impraticabilité des sols. En ville, on a observé une légère baisse d'activité de l'*Aedes albopictus* mais les récents orages (jusqu'à 13 mm relevés) de la fin de semaine dernière auront probablement provoqué de nouvelles éclosions d'œufs de moustique-tigre.

Pyrénées-Orientales : Les précipitations de jeudi dernier sur l'ensemble du département ont cumulé jusqu'à 35 mm. Ces pluies ont mis en eau des parcelles dans les Sagnes de Salses et ont provoqué l'apparition dynamique des larves et nécessité la réalisation d'un traitement aérien sur environ 80 hectares. Un nouvel orage de moindre importance s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche. La période de Tramontane annoncée cette semaine va permettre d'abaisser le niveau d'eau.

